Saint-Paul
d'Abbotsford

Aux personnes et organismes de Saint-Paul-d'Abbotsford

AVIS DE PROMULGATION

RÈGLEMENT N° -728-2025

Règlement numéro 728-2025 modifiant le règlement numéro 607-2017 constituant le comité consultatif d'urbanisme (CCU)

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, directeur général de la municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford :

QUE lors de la séance tenue le 13 janvier 2026, le conseil de la Municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford a procédé à l'adoption du Règlement numéro 728-2025 modifiant le règlement numéro 607-2017 constituant le comité consultatif d'urbanisme (CCU).

QUE le règlement numéro 728-2025 sera officiellement en vigueur ce 15 janvier 2026.

QUE le règlement ci-haut mentionné est disponible pour consultation à l'hôtel de ville de Saint-Paul-d'Abbotsford situé au 980, rue Principale Est, à Saint-Paul-d'Abbotsford, aux heures régulières de bureau.

DONNÉ À Saint-Paul-d'Abbotsford, ce quinzième jour du mois de janvier 2026.

Le directeur général,

Jean-Raphaël Cloutier